

CONFEDERATION REGIONALE DES APICULTEURS **D'ALSACE**

CONCOURS DES MIELS DES APICULTEURS PRODUCTEURS D'ALSACE

INSTRUCTIONS PRATIQUES **CONCERNANT LA PARTICIPATION** **A LA SEANCE ORGANOLEPTIQUE**

Qui se déroulera le 07 octobre 2017
au Lycée Horticole de WINTZENHEIM

- **Le conseil d'administration a désigné :**

Mr BOSSHARD Philippe – 15 Rue Principale - 68210 SAINT-COME
Tél 03 89 39 20 51 « Monsieur Miels » dans le Haut-Rhin.
Assisté de Mr HELLER Jean-Pierre - 9 Rue des Primeurs -
68600 OBERSAASHEIM - Tél 03 89 72 72 33

Mr BERGER Sébastien – 2 Rue des Alouettes– 67800 HOENHEIM -
Tél. 06 17 78 42 01 « Monsieur Miels » dans le Bas-Rhin
Assisté de Mr Robert HARTEMANN - 30 Rue Clémenceau - 67390 MARCKOLSHEIM
- Tél. 03 88 92 55 10

Ils organisent et coordonnent les opérations de ramassage des échantillons et sont en mesure de renseigner tous les intéressés en cas de problème

--Les échantillons soumis au concours seront pris en charge par les personnes habilitées (Présidents ou la personnes désignée) pendant la semaine **31, (dernier délai pour remise des échantillons au L.V.D. de Colmar, Lundi 31 juillet 2017)**, pour les miels d'acacia, de tilleul, de fleurs, de châtaignier – ainsi que tous les miels déjà récoltés et disponibles- Au cours de la semaine **35 (dernier délai pour remise des échantillons au L.V.D. de Colmar, le Jeudi 31 Aout 2017)** , pour les miels de sapin, de forêt et de châtaignier. Afin de répondre à une demande expresse du LVD de Colmar, il est impératif d'une part, que les échantillons soient remis aux dates indiquées et d'autre part que le maximum d'échantillons de miels de printemps soient remis fin juillet.

Pour le Bas-Rhin

Les échantillons seront centralisés par Mr BERGER Sébastien au Parking du Cinéma Pathé de Brumath pour le Nord; du Bas Rhin :

Le Jeudi 27 Juillet 2017 entre 18 h 30 et 20 h 30heures
et le Jeudi 31 Août 2017 entre 18 h 30 et 20 h 30 heures.

Mr Robert HARTEMANN se chargera de centraliser les échantillons pour la partie Sud du Bas Rhin à la Miellerie Collective du Ried à Artolsheim

Il est rappelé que dans le cadre des 35 heures le Laboratoire ferme à 15h.
Les échantillons non remis au L. V. D. de Colmar aux dates prévues ne seront plus acceptés.
Au moment de la remise aux bénévoles chargés de leur acheminement vers le LVD, les échantillons devront obligatoirement être accompagnés d'un chèque :

a) **De 36.- euros** par échantillon, **libellé au nom du syndicat** auquel adhère l'apiculteur.
Le Syndicat encaissera ces chèques et rédigera un chèque global libellé au nom de la Confédération qui sera remis au Laboratoire avec les échantillons à analyser, accompagnés de

a) **l'état récapitulatif C4** (feuille rose) **modèle 2016**

b) De la fiche individuelle de participation au Concours **FICHE CONCOURS 1 2016**

- **la feuille blanche accompagne le miel au LVD**
- **la feuille jaune est destinée à l'apiculteur**
- **la feuille rose est destinée aux archives du syndicat**

Ces feuilles devront être intégralement renseignées. Ces fiches sont à retirer chez les Présidents de syndicats. Cette fiche a été mise au point avec le Laboratoire et c'est la seule qui sera acceptée : **FICHE CONCOURS 1 - 2016**.

L'apiculteur veillera à n'utiliser que la dernière version des documents de participation.

Pour les médailles ou bandelettes de conformité délivrées à tous les participants demandeurs pour attester l'inviolabilité des pots. l'apiculteur remettra à son Syndicat un chèque du montant de la bandelette qui est **de 0,08 € multiplié** par le nombre de médailles ou bandelettes demandé. Le Syndicat conservera ce chèque jusqu'à réception de ces médailles ou bandelettes accompagné de la facture qu'il règlera à ce moment à la Confédération par un chèque global. **Ces bandelettes seront présentées sur feuille A 4 comportant 10 bandelettes par feuille.**

Il est possible de demander des médailles OU bandelettes de conformité pour un même lot. Pour ce faire, il convient d'indiquer sur le formulaire, dans les colonnes médailles ET bandelettes de conformité, le nombre souhaité. Ainsi, si l'apiculteur a une note de 3 à 6,5 il obtiendra des médailles et si la note est supérieure à 6,5 avec un maximum de 10 il pourra obtenir des bandelettes de conformité.

SEANCE ORGANOLEPTIQUE

- Les membres du jury seront pressentis lorsque la quantité d'échantillons analysés et retenus sera connue.
- Les membres du jury tireront au sort le numéro de la table de dégustation à laquelle ils seront affectés et dégusteront en solo. Ils rempliront la fiche de notation et donneront une note ordinale à chaque échantillon. Puis les 3 jurés de chaque table seront rappelés et invités à confronter leur jugement.
En cas d'écart important dans les notations, ils feront appel au juré conseil désigné en début de séance, qui décidera de l'opportunité d'une nouvelle dégustation, non plus en solo mais en commun sous sa responsabilité.

Dans le cas où la note bien qu'équilibrée dépasse la note 10 les appréciations des dégustateurs seront envoyées à l'apiculteur.

Chaque apiculteur dont le miel aura obtenu soit une médaille d'or - d'argent ou de bronze, se verra attribuer un diplôme.

Les miels dont la note sera supérieure à 6,5 et inférieure ou égale à 10 recevront la bandelette de conformité sur demande **ainsi qu'un diplôme.**

Pour assurer une régularité de l'appréciation, un jury réduit attribuera les diplômes et les médailles.

- Les miels éliminés par les analyses physico-chimiques, d'après un critère autre que l'humidité et l'HMF seront soumis à l'appréciation d'un jury et si possible reclassés dans la catégorie correspondant aux caractéristiques résultant de l'analyse physico-chimique.

3 commissaires seront désignés et assisteront les dégustateurs dans la salle

Le Président de la Confédération des Apiculteurs d'Alsace